

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL-----
Séance du 27 janvier 2023

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

Date de convocation

20 janvier 2023

Objet de la délibération

**Installation d'une conseillère
municipale**

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le 06/02/2023

ID : 089-218904647-20230127-2023_001-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme LETIN, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. BOUREL, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, Mme BERTRAND, M. THOMAS, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), Mme ROLLOT (pouvoir à M. FERNANDÈS), M. BOULLEAUX, Mme SZEZWYK (pouvoir à M. THOMAS)

Absents : Mme EL HAOUCHI

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Suite à la démission de M. AUBRY de son mandat de conseiller municipal en date du 1^{er} décembre 2022, la suivante sur la liste « Ensemble faire vivre la démocratie » a été contactée pour siéger au conseil municipal.

Mme Agnès GOBET, suivante sur la liste, a accepté le mandat.

Il convient donc de l'installer officiellement dans ses fonctions de conseillère municipale.

CONSIDERANT la démission de M. Christophe AUBRY à effet du 1^{er} décembre 2022

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

INSTALLE Madame Agnès GOBET dans ses fonctions de conseillère municipale

Mme la Maire lui remet un exemplaire de la charte de l' élu local ainsi qu'une édition des articles L2123-1 à L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

Le Secrétaire

Fabrice LOISEAU

La Maire

Nadège NAZE

